

ment de la Religion Protestante & le bien de la cause commune. Qu'il leur est douloureux de se voir obligez de se justifier, & d'apprendre qu'on ait rendu publiques les *suppositions des Communes* &c.

Après cette resolution suit l'ample Memoire des Etats Généraux ; en divers endroits on y trouve la repetition de ce que contient la resolution ; on y lit de plus que les condamnations prononcées contre les Etats Généraux par les Communes ne doivent trouver aucune créance dans le Public, puisqu'elles ont été faites sans avoir été entendues. Dans ce Memoire on insiste fort, que mal à propos les Communes ont voulu fixer le contingent des Etats Généraux, puis qu'ils ont rempli leurs obligations en employant toutes leurs forces par mer & par terre contre l'ennemi commun : que si l'Angleterre a fourni plus qu'eux, elle le pouvoit, & elle le devoit, puisque sa puissance est incomparablement plus grande que celle des Etats Généraux ; que comme aucune proportion ne doit être recherchée ni alleguée entre la grande Bretagne & les Etats, qui par proportion à *toutes leurs forces*, les Hollandois, dit-on, ont fourni tout ce qu'ils devoient, & au delà ; & que l'Angleterre au contraire n'a pas fourni la moitié de ce qu'elle pouvoit & de ce qu'elle devoit, *par proportion à ses forces*.

Les Etats Généraux prétendent que dans leurs derniers Traitez avec l'Angleterre, il n'a été réglé aucune proportion de contingent ; mais qu'on s'est contenté de stipuler *de contribuer de toutes leurs forces* :